



Compte rendu de la commission thématique Milieux Aquatiques – Zones Humides

Le 6 avril 2016 à la salle polyvalente de Berné

- Présents :

Membres de la CLE : Jo DANIEL (Président du syndicat du Scorff et de la CLE), Jean-Pierre LE FUR (Vice-Président de la CLE, Vice-Président du syndicat du Scorff), Jean-Claude DUBOS (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Eric LE FOULER (Chambre d'Agriculture 56), Jean-Yves BOUGLOUAN (Eau et Rivières de Bretagne), Patrick BOISSELET (MISEN 56), Nicolas JEANNOT (INRA), Michel LE GALLO (maire de Persquen).

Partenaires extérieurs : Guy MILOUX (ONEMA), Ronan LE BARS (Quimperlé Communauté), Séverine CHANONY (Roi Morvan Communauté), Florian MICHELET (Lorient Agglomération), Claudie LE PICHON (SBS), Jean MANELPHE (SBS), Laurette CERVERA (stagiaire au SBS), Marine JOGUET (SBS).

- Absents excusés :

Richard SALIN (MISEN 56), Thibault COLL (DREAL Bretagne), Jean-François CONAN (GAB 56), Jean-Yves MOELO (Fédération de pêche du Morbihan), Michel MORVANT (Roi Morvan Communauté), Romain SUAUDEAU (SAGE EIL), Annie LE LURON (SAGE BLAVET).

- Ordre du jour :

- Présentation des dispositions et échéancier
- Présentation des actions en cours

La séance a démarré avec une introduction faite par Jo Daniel sur l'étude de gouvernance concernant la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sera prochainement lancée à l'échelle des 3 SAGE Elle-Isole-Laïta, Blavet et Scorff. Au total, ce sont 8 EPCI à fiscalité propre et 2 syndicats de bassins versants opérationnels, en plus du syndicat du Scorff, qui sont présents sur le territoire. Jo Daniel a également rappelé l'importance de la solidarité amont-aval des territoires.

Jean-Pierre le Fur a introduit la commission thématique en rappelant la dynamique lancée autour du SAGE Scorff.

1. L'inventaire des cours d'eau

Concernant l'acquisition de données sur les espèces invasives, Jean Manelphe a précisé qu'il faudra, au préalable, faire une liste de ces espèces végétales et animales. Il a ensuite fait un point sur l'état

actuel des inventaires de cours d'eau et sur les échéances. Actuellement, 20 inventaires ont été réalisés et 10 sont en cours.

Jean-Pierre le Fur a demandé ce qu'il en était des cours d'eau et des zones humides non inventoriés dans les documents officiels.

Guy Miloux a souligné que les inventaires de cours d'eau et de zones humides, même publiés de manière officielle, ne sont pas totalement exhaustifs. Il a également rappelé l'existence de critères déterminants en cas de litige. Les inventaires sont utilisés pour renseigner les porteurs de projets, mais des contrôles sur le terrain peuvent s'avérer nécessaires. Il existe encore aujourd'hui quelques cours d'eau et zones humides non répertoriés dans les documents. Toutefois, en cas de projet, la réglementation s'applique sur ces zones même si elles ne sont pas inventoriées.

Jean-Yves Bouglouan a précisé que certaines personnes peuvent faire passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt général, d'où l'importance des contrôles sur le terrain avant la réalisation d'un projet.

Patrick Boisselet a souligné que les inventaires sont principalement réalisés pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Nicolas Jeannot a précisé que ces inventaires sont également utilisés par les chasseurs car l'utilisation de plombs est interdite sur des zones humides.

Guy Miloux a rappelé que les caractéristiques d'une zone humide sont précisées dans le code de l'environnement par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Il souligne qu'il est néanmoins difficile d'être exhaustif.

Jean-Pierre le Fur a demandé si, par conséquent, ces inventaires n'étaient pas donnés uniquement à titre indicatif.

Guy Miloux a répondu que malgré les quelques oublis dans ces inventaires, l'information est complète à 95%.

2. La continuité écologique

Jean Manelpe a présenté l'étude concernant les 13 ouvrages répertoriés sur les cours d'eau classés en liste 1 et 2, dont le CCTP est en cours de finalisation. Il a précisé que cette étude et la détermination des ouvrages entravant la continuité écologique sont basées sur le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE).

Nicolas Jeannot a demandé si l'ouvrage situé en sortie de buse, au niveau de la commune de Guilligomarc'h, ne devrait pas être ajouté à l'étude. Il a précisé que les indices Vigitruite y étaient très mauvais. L'inconvénient, en cas de travaux, serait l'accès à la carrière.

Ronan le Bars a précisé qu'il s'agit d'une route communale et que ce problème de continuité écologique doit être signalé à la commune, afin qu'elle gère directement le dossier.

Jo Daniel a ajouté qu'en plus de signaler ce problème, il faut également proposer une action.

Jean-Yves Bouglouan a souligné que la situation était identique sur le ruisseau de Malachappe, au niveau de la sortie du moulin où le ruisseau est à sec.

Guy Miloux a ajouté que dans le cas de ce moulin, il s'agit d'une mauvaise gestion de débit et non d'un obstacle à l'écoulement.

Nicolas Jeannot a fait également référence à l'étang de Tronchâteau, comme étant un véritable obstacle à la continuité écologique. Ce dernier est sur un cours d'eau classé en liste 2. Les propriétaires doivent se mettre en conformité avant juillet 2017.

Guy Miloux a souligné le risque d'un contentieux judiciaire à partir de juillet 2017.

Jean Manelpe a précisé que la DDTM doit provoquer une réunion avec les propriétaires afin d'évoquer les problématiques de la continuité écologique et de l'état actuel de la digue. Cette dernière n'étant plus

classée depuis mai 2015 suite à la modification de la réglementation relative au classement des digues, ils n'ont plus d'obligation de travaux. Cependant, l'inspection du barrage de Tronchâteau en 2014 a révélé de nombreuses anomalies pouvant entraîner sa rupture. En cas d'accident, la responsabilité civile des propriétaires sera engagée.

Jean-Yves Bouglouan a précisé qu'il faut cibler les ouvrages qui sont sur les cours d'eau en priorité.

Jean-Pierre le Fur a confirmé que la priorisation des obstacles doit se faire en fonction de leur présence sur un cours d'eau ou non.

Guy Miloux a précisé qu'il serait intéressant de travailler sur cette problématique en concertation avec les propriétaires.

3. Les plans d'eau

Guy Miloux a demandé quels étaient les plans d'eau concernés par le diagnostic, et à partir de quel seuil de surface.

Claudie le Pichon a répondu que tous les plans d'eau sont concernés dans le cadre de cette étude.

Guy Miloux a demandé quel était l'état d'avancement du dossier concernant la pisciculture du Grayo.

Jean Manelphe a répondu qu'après une discussion avec madame le Thénaff de la DDTM 56, une réunion prochaine avec le propriétaire et les différents services de l'Etat s'est révélée nécessaire. Il est également important de savoir si le propriétaire dispose ou non du droit d'eau.

4. Le taux d'étagement

Jean Manelphe a précisé qu'il était difficile de joindre les propriétaires du Moulin de Quélen, situé en amont du Scorff, sur la commune de Langoëlan. Il a ajouté que cet obstacle faisant partie de la liste 1, il n'y a donc pas d'obligation de réalisation de travaux. Jean Manelphe a proposé que les 3 seuils ayant les plus hautes hauteurs d'eau (le seuil du Moulin de Tronscorff aval à Langoëlan, le barrage de la pisciculture du Grayo à Berné et le seuil du Moulin de Quélen à Langoëlan), et par conséquent, étant inscrits dans le SAGE, soient regroupés au sein d'une prochaine étude.

5. Les zones humides

Jean-Pierre le Fur a souhaité avoir des précisions sur la conciliation entre l'agriculture et les zones humides.

Eric le Fouler s'est questionné également sur l'entretien des zones humides et l'avenir de celles-ci. Il a également soulevé le problème de l'élagage des arbres réalisé lors de l'entretien sous les lignes à haute tension. Il est fréquent que les coupes issues des travaux d'entretien soient laissées dans les zones humides, ce qui empêche leur bon fonctionnement.

Jean Manelphe a précisé que les zones humides représentent environ 7000 Ha, soit 12% du territoire du bassin versant du Scorff. Concernant la gestion de celles-ci, une étude va être menée. Un travail sur le cahier des charges, avec Lorient Agglomération, est actuellement en cours. L'objectif de l'étude est de prioriser les zones humides en fonction de leur état et de leur intérêt.

Jean-Yves Bouglouan a souhaité revenir sur la maîtrise de la végétation des zones humides et leur devenir, à savoir, si ces territoires doivent être entretenus ou bien, s'il faut accepter qu'elles se referment.

Jean-Pierre le Fur a souligné que quel que soit leur devenir, l'impact écologique est faible.

Jean-Yves Bouglouan a précisé que les zones humides ont un intérêt écologique général concernant la qualité de l'eau.

Jean-Claude Dubos a rappelé que la Charte des Bonnes Pratiques fait également référence aux zones humides dites « banales ».

Jean-Yves Bouglouan a fait référence au modèle de gestion des zones humides mis en place sur la commune de Glomel. Les landes de Lan Bern sont entretenues grâce au pâturage de poneys des Highlands et à une fauche régulière.

Jean-Pierre le Fur a mentionné l'entretien des zones humides par la race de vache Angus, qui est très bien acclimatée à ce type de territoire. Il a également souhaité à que les références citées lors de cette commission soient rappelées dans ce compte-rendu. Il demande également une recherche de crédits dans le cas où des projets d'expérimentations permettant d'entretenir les zones humides verraient le jour.

Jean Manelpe a rappelé qu'il existait très peu d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur les 2/3 nord du bassin versant. Ces installations sont concentrées dans le sud du territoire. L'acheminement de ces déchets est coûteux. Le risque de comblement de zones humides, moins coûteux que le transport, est donc plus élevé dans le nord du territoire. Il faut donc rester vigilant.

Jean-Pierre le Fur a fait remarqué la construction d'un bassin de rétention dans une zone humide sur la commune de Berné. A l'époque, en 1995, la DDTM avait donné son accord pour sa construction, ce qui ne serait plus le cas aujourd'hui.

Guy Miloux a souligné que la disponibilité de l'espace pour ces constructions est actuellement un problème auquel les communes doivent faire face.

Jean-Pierre le Fur a souligné que la plupart du temps, les eaux pluviales sont canalisées dans les points les plus bas.

Jean-Claude Dubos a précisé que « le tout tuyau » n'est pas forcément la meilleure solution. L'Agence de l'Eau préconise aujourd'hui des solutions d'infiltration dans les sols.

Jean-Yves Bouglouan a rappelé qu'il faut avant tout respecter l'ordre des mots suivants : éviter, réduire, compenser lors de la réalisation d'un projet.

Références :

- Aménagements de noues en secteurs urbanisés : CAUE 56 (visites d'aménagement en pays nordiques)
- Entretien des zones humides :

- Les landes de Lan Bern, Glomel :

<http://www.reserves-naturelles.org/landes-de-lan-bern-et-magoar-pen-vern>

http://www.tourismekreizbreizh.com/article.php?id_article=4

Entretien de fonds de vallées par des vaches Highland cattle

http://www.bruded.org/guipel-entretien-de-la-vallee-verte-35.html?file=tl_files/contenu/fichiers/Communes/Guipel/Fiche-Guipel_paturage_vaches.pdf.

- Projet d'entretien des zones humides sur la commune de Berné par des Highland cattle (études de faisabilité menées par des stagiaires du syndicat du Scorff)
- L'étang du Loc'h à Guidel : entretien des zones humides par des poneys new forest et des bœufs nantais
- Autre référence : association Buffles en Zones Humides sur la commune de Guern

<http://buffles.blog4ever.com/>

- La race de vaches Angus est également adaptée en zones humides : pas de référence trouvée en Bretagne.